

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2167

13 octobre 2010

### SOMMAIRE

Accumulux .....	103983	Elbblick (Oscar) S.à r.l. ....	104009
Ahmet S.à r.l. ....	103991	Elbblick (Papa) S.à r.l. ....	104010
AIV SA .....	103992	Elster Holding S.A. ....	103997
Amundi Capital .....	103993	Enta A.G. - SPF .....	104010
AP Portico Slask S.à r.l. ....	103994	Eurocom Networks S.A. ....	103996
Aurelia Capital Holding S.A. ....	103994	European Media Ventures S.A. ....	104007
Avalanche S.A. ....	103994	EuroPRISA Luxembourg Holding Compa- ny P S.à r.l. ....	104010
Avondale Securities S.A. ....	103990	Event Management Company .....	104008
Bain Capital Burlington (Luxembourg) ..	103995	Financière Forêt S.à r.l. ....	104016
BBC Gréngewald Hueschtert .....	104011	F R General Management S.à.r.l. ....	103984
Belvaux Lotissement S.A. ....	103995	Garage Beta - Car .....	103976
Bergame Capital S.à r.l. ....	103995	General Electric Services Luxembourg S.à r.l. ....	104009
Betina Investment S.A., SPF .....	103996	Gestair International Council S.à r.l. ....	103976
BFF Investments S.à r.l. ....	103982	GFM (CE) S.A. ....	104016
Black & Decker International Finance 3 Li- mited .....	103984	Grosvenor First European Property Invest- ments S.A. ....	104011
BMW Financial Services Belgium, succur- sale de Luxembourg .....	103981	Havanna Invest S.A. ....	103977
Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding) .....	103996	iKe Consulting S.à r.l. ....	103972
Caam Invest .....	103993	Kleine Pyramide Luxemburg A.s.b.l. ....	103973
Calux Holding S.A. ....	104000	Lancelot Consulting S.à r.l. ....	103972
Carland s.à r.l. ....	104001	Les Plus de K S.à r.l. ....	103993
Citerna S.A. ....	103994	L. Perlman S.E.C.S. ....	103988
Colt Group S.A .....	103998	Mangrove Investments .....	104016
Crosscheck (Luxembourg) S.A. ....	103997	MEIF 3 Luxembourg B Holdings, S.à r.l. .....	103977
Delta Corp Consulting .....	104002	MEIF 3 Luxembourg C Holdings, S.à r.l. .....	103982
Delta Planet Investment S.à r.l. ....	103997	Neuheim Lux Group Holding V .....	103977
Dextra Holding S.A. ....	104007	Satellite Holdings S.A. ....	104002
DH O S.à r.l. ....	103970	Shackleton S.à r.l. ....	104003
DH ProjectCo 4 S.à r.l. ....	103970	Steinbach Antony Fabrique de Peintures Sàrl .....	103975
EBM Consulting SA .....	104011	Taylor Wimpey (Luxembourg) Holdings SeNC .....	103983
EBM Consulting SA .....	104011	Threadneedle International Property Fund .....	103982
Elbblick (Juliet) S.à r.l. ....	104007		
Elbblick (Lima) S.à r.l. ....	104008		
Elbblick (Mike) S.à r.l. ....	104008		
Elbblick (November) S.à r.l. ....	104009		

**DH O S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DH ProjectCo 4 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 140.555.

—  
In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of the month of August.  
Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

DHC Luxembourg V S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 123.613, represented by Maître Toinon Hoss, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 24<sup>th</sup> August 2010, which shall be registered together with the present deed, being the sole shareholder and holding all twelve thousand five hundred shares issued by DH ProjectCo 4 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 21<sup>st</sup> July 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2034 of 21 August 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company and the entire issued share capital is represented so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Change of name of the Company into "DH O S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company;

2) Recomposition of the board of managers by terminating the mandate of Mr Gerard Becquer with immediate effect and appointment of Mr Laurent Belik with immediate effect for an undetermined period.

Thereafter the following resolutions were passed:

*First resolution*

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into "DH O S.à r.l." and to consequentially amend article 1 of the articles of incorporation as set forth below:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "DH O S.à r.l." (the "Company") formed and exists among the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

*Second resolution*

The sole shareholder of the Company resolved to re-compose the board of managers by terminating the mandate of Mr Gerard Becquer as manager of the Company with immediate effect and to appoint Mr Laurent Belik, company director, residing at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born on 2 September 1974 in Ixelles (Belgium) with immediate effect for an undetermined period (subject to the provisions of the articles of incorporation) so that the board of managers is henceforth composed as follows:

- Graeme Stening,
- Cedric B. Stebel, and
- Laurent Belik.

There being no further items on the agenda, the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DHC Luxembourg V S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.613, représentée par Maître Toinon Hoss, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 24 août 2010, qui sera enregistrée avec le présent acte, l'associé unique détenant toutes les douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales émises par DH ProjectCo 4 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 21 juillet 2008 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2145 du 4 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 juillet 2008 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2034 du 21 août 2008.

La partie comparante a déclaré et a requis le notaire de constater ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1) Modification de la dénomination de la Société en «DH O S.à r.l.» et modification conséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

2) Recomposition du conseil de gérance en mettant fin au mandat de M. Gérard Becquer avec effet immédiat et en nommant M. Laurent Belik avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

#### *Première résolution*

L'associé unique de la Société a décidé de modifier la dénomination de la Société en «DH O S.à r.l.» et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société en conséquence comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DH O S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique de la Société a décidé de recomposer le conseil de gérance en mettant fin au mandat de M. Gérard Becquer avec effet immédiat et en nommant M. Laurent Belik, administrateur de sociétés, demeurant au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né le 2 septembre 1974 à Ixelles (Belgique), avec effet immédiat pour une durée indéterminée (sous réserve des dispositions des statuts) de sorte que le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Graeme Stening
- Cédric B. Stebel et
- Laurent Belik.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société sont estimés approximativement à mille deux cents Euros (€ 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présents.

Après lecture des présentes, la comparante a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: T. Hoss et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 août 2010. Relation: LAC/2010/38109. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Référence de publication: 2010117825/108.

(100134470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

**iKe Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Lancelot Consulting S.à r.l.).**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 63.743.

L'an deux mille dix, le vingt août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société «LANCELOT CONSULTING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 29 rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination de «MULTIMEDIA CONCEPTS S.à r.l.», suivant acte notarié dressé en date du 12 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 446 du 19 juin 1998, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 63 743. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé le 12 août 2004, publié au Mémorial, numéro 1159 du 16 novembre 2004.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Anouar BELLI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. De modifier la dénomination de la Société de «LANCELOT CONSULTING S.à r.l.» en «iKe Consulting S.à r.l.»;
2. De modifier l'article deux (2) des statuts de la Société afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des associés décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «LANCELOT CONSULTING S.à r.l.» en celle de «iKe Consulting S.à r.l.».

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit changement de dénomination sociale, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article DEUX (2) des statuts de la Société, lequel aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 2.**

«La Société adopte la dénomination «iKe Consulting S.à r.l.»».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BELLI, N. WEYRICH, B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2010. Relation: EAC/2010/10257. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010117891/54.

(100134302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

---

### **Kleine Pyramide Luxemburg A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 8.419.

#### — STATUTEN

#### **§1. Art, Name, Sitz, Eintragung und Dauer.**

(1) Der Verein ist ein gemeinnütziger Verein im Sinne des Titel I (titre I) des Gesetzes vom 21. April 1928 über die gemeinnützigen Vereine und die gemeinnützigen Stiftungen in der (jeweils gültigen) abgeänderten Fassung (Loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (telle quelle a été modifiée)).

Er führt den Namen „Kleine Pyramide Luxemburg A.s.b.l.“, nachstehend „der Verein“ genannt.

(2) Der Verein hat seinen Sitz in Strassen. Der Sitz kann durch Beschluss des Vorstandes an einen anderen Ort im Grossherzogtum Luxemburg verlegt werden.

(3) Der Gründungsakt ist beim Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés L-2961 Luxembourg) zu hinterlegen.

(4) Der Verein ist für unbefristete Dauer gegründet.

#### **§2. Vereinszweck.**

(1) Zweck des Vereins ist die Unterstützung von kranken, behinderten, verwaisten und notleidenden Kindern und deren Familien in Ägypten.

Der Verein handelt ohne Ansehen religiöser oder politischer Erwägungen, d.h. der Verein ist eine religiös und politisch nicht gebundene Organisation.

#### **§3. Gemeinnützigkeit.**

(1) Der Verein verfolgt ausschliesslich und unmittelbar gemeinnützige und karitative Zwecke im Sinne des Steuerrechts (code fiscal) (Art. 161 LIR).

Er ist selbstlos tätig und verfolgt nicht in erster Linie eigenwirtschaftliche Zwecke.

(2) Der Verein kann mit anderen Hilfsorganisationen zusammenarbeiten.

#### **§4. Mitglieder.**

(1) Mitglieder des Vereins sind

- a) Gründungsmitglieder
- b) ordentliche Mitglieder
- c) Ehrenmitglieder

(2) Gründungsmitglieder sind die Personen, die laut Protokoll an der Gründungssitzung am 05.05.2010 in Luxemburg teilgenommen haben.

(3) Die Anzahl der ordentlichen Mitglieder des Vereins ist auf 3 (drei) begrenzt. Diese Mitglieder haben auf der Mitgliederversammlung als Einzige Stimmrecht.

(4) Der Verein nimmt auch Ehrenmitglieder ohne Stimmrecht auf.

(5) Die Mitgliedschaft und Ehrenmitgliedschaft endet:

- a) durch freiwillige Kündigung
- b) durch Ausschluss durch die Mitgliederversammlung
- c) durch Nichtzahlung des Jahresbeitrages nach erfolgloser förmlicher Mahnung.

#### **§5. Organe des Vereins.**

(1) Organe des Vereins sind

- a) die Mitgliederversammlung
- b) der Vorstand

(2) Auf Beschluss des Vorstandes können weitere organisatorische Einrichtungen und Gliederungen, vor allem Ausschüsse mit besonderen Aufgaben geschaffen werden.

#### **§6. Mitgliederversammlung.**

(1) Der Mitgliederversammlung gehören alle Vereinsmitglieder an, also die stimmberechtigten Mitglieder und die Ehrenmitglieder ohne Stimmrecht.

(2) Jedes Vereinsmitglied hat eine Stimme. Die Übertragung des Stimmrechtes ist nicht zulässig.

(3) Die Mitgliederversammlung findet mindestens einmal jährlich statt. Sie wird vom Vorstand unter Einhaltung einer Frist von 6 Wochen schriftlich in Form eines Briefes oder eines elektronischen Mediums (Email) unter Angabe der Tagesordnung einberufen. Die Frist beginnt mit dem auf der Absendung des Einladungsschreibens folgenden Tag, es gilt das Datum des Poststempels oder das Absendedatum der Email. Das Einladungsschreiben gilt dem Mitglied als zugegangen, wenn es an die letzte vom Mitglied dem Verein schriftlich bekannt gegebene Post- oder Emailadresse gerichtet ist.

(4) Bei ordnungsgemäßer Einladung ist die Mitgliederversammlung ohne Rücksicht auf die Anzahl der Erschienenen beschlussfähig.

Beschlüsse werden grundsätzlich durch Handaufheben mit Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit gilt der Antrag als abgelehnt.

(6) Über die Auflösung des Vereins entscheidet die die Mitgliederversammlung mit einer 2/3 Mehrheit aller Mitglieder.

(7) Zu Satzungsänderungen sind 2/3 der Mitglieder erforderlich.

(8) Aufgaben der Mitgliederversammlung:

Die Mitgliederversammlung ist das oberste beschlussfassende Organ des Vereins. Die Mitgliederversammlung wählt aus der Reihe der Mitglieder den Vorstand. Gewählt sind Personen, die die meisten der abgegebenen Stimmen auf sich vereinigen. Die Wahl findet geheim auf Stimmzetteln statt.

Die Mitgliederversammlung kann Mitglieder des Vorstandes abwählen.

Die Mitgliederversammlung nimmt den jährlich vorzulegenden Geschäftsbericht des Vorstandes und den Prüfungsbericht des Rechnungsprüfers entgegen und erteilt dem Vorstand Entlastung.

Entscheidungen der Mitgliederversammlung werden schriftlich in Form eines Briefes oder eines elektronischen Mediums an die nicht anwesenden Mitglieder, sowie an Dritte kommuniziert.

#### **§7. Vorstand.**

(1) Die Verwaltung des Vereins führt der Vorstand, der sich aus mindestens drei (3) Mitgliedern zusammensetzt, die natürliche Personen sein müssen und kein Entgelt für ihre Tätigkeit erhalten.

Der Vorstand besteht aus 3 gleichberechtigten Mitgliedern

- a) dem Vorsitzenden/der Vorsitzenden
- b) dem Sekretär/der Protokollführerin
- c) dem Schatzmeister/der Schatzmeisterin

(2) Die Amtszeit beträgt zwei Jahre, Wiederwahl ist möglich.

Der Verein wird gerichtlich und aussergerichtlich von Vorstand vertreten, wobei jedes Vorstandsmitglied für sich allein vertretungsberechtigt ist.

(3) Der Vorstand beschliesst über Vereinsangelegenheiten, soweit sie nicht eines Beschlusses der Mitgliederversammlung bedürfen.

(4) Der Vorstand tritt auf Verlangen eines Vorstandsmitgliedes nach Absprache mit den anderen Vorstandsmitgliedern zusammen. Für jede Sitzung wird ein Sitzungsleiter bestimmt. Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Abwesende Vorstandsmitglieder können einen ihrer Kollegen schriftlich bevollmächtigen. Der Vorstand fasst Beschlüsse über die Tagesordnungspunkte mit Stimmenmehrheit. Schriftlich oder mündlich gefasste Beschlüsse sind niederzuschreiben und vom Protokollführer und Sitzungsleiter zu unterschreiben.

(5) Der Vorstand gibt sich eine Geschäftsordnung.

(6) Der Vorstand ist berechtigt seine Befugnisse vertretungsweise auf ein anderes Vorstandsmitglied zu übertragen.

(7) Änderung der Satzung, die von Gerichts-, Finanz- oder Aufsichtsbehörden aus formalen Gründen verlangt werden, kann der Vorstand von sich aus vornehmen und muss sie in der nächsten Mitgliederversammlung mitteilen.

(8) Der Vorstand führt ein Namensregister der Mitglieder und sorgt für dessen ständige Aktualisierung.

#### **§8. Protokolle.**

(1) Beschlüsse des Vorstandes und der Mitgliederversammlung sind schriftlich zu protokollieren und den Mitgliedern auf Verlangen zur Einsicht zur Verfügung zu stellen. Sämtliche Protokolle sind von zwei Mitgliedern des Vorstandes zu unterzeichnen.

#### **§9. Vereinsfinanzierung.**

(1) Die erforderlichen Geld- und Sachmittel des Vereins werden beschafft durch Einnahmen aus:

- a) Beiträge seiner Mitglieder und Ehrenmitglieder
- b) Spenden, Subventionen und Vermächtnisse aller Art
- c) Zinsen
- d) Veranstaltungen, Spendenaufrufe, u.a.

e) allgemein alle anderen Mittel, die nach den anwendbaren Gesetzen und Verordnungen gewonnen werden können, insbesondere auch die Förderung durch Regierungen und multilaterale Geber.

(2) Der Mitgliedsbeitrag beträgt: 50 Euro p.a. und ist jeweils fällig zum 1.1. eines jeden Geschäftsjahres. Treten Mitglieder innerhalb des Geschäftsjahres ein wird der Mitgliedsbeitrag unabhängig vom Eintrittsdatum mit den Beschluss des Vorstandes über die Aufnahme des neuen Mitglieds in voller Höhe fällig.

(3) Bei Auflösung des Vereins fällt das Vermögen des Vereins an: „Die kleine Pyramide e.V. Trier, Deutschland.

#### **§10. Ausschüsse/Arbeitskreise.**

(1) Der Vorstand ist berechtigt, zur Erfüllung des Vereinszweckes Arbeitskreise und Ausschüsse zu bilden.

#### **§11. Änderung der Satzung.**

(1) Satzungsänderungen werden gemäss §6 beschlossen.

#### **§12. Geschäftsjahr.**

(1) Beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Vereinsregistrierung und endet am 31.12.2010.

#### **§13. Jahresabschluss.**

(1) Jedes Jahr werden die Mitglieder vom Vorstand zu einer Mitgliederversammlung einberufen, um den Geschäftsbericht und dem Jahresabschluss für das abgelaufene Geschäftsjahr zuzustimmen und den Haushaltsplan für das folgende Geschäftsjahr zu prüfen.

(2) Ein von der Mitgliederversammlung bestellter Rechnungsprüfer, der nicht Mitglied des Vorstandes sein darf, wird mit der Kontrolle der Einnahmen und Ausgabenrechnung des Vereins und mit der Erstellung eines Berichtes an die Mitgliederversammlung, die über den Jahresabschluss bestimmen, beauftragt. Für seine Vergütung kommt der Verein auf.

#### **§14. Inkrafttreten.**

(1) Diese Satzung tritt mit der Eintragung in das Vereinsregister in Kraft. Der Gerichtsstand ist Luxemburg. Luxemburg, den 05.05.2010.

Karl-Rainer Heiderich / Uta Michel / Marion Riewer-Herrmann.

Référence de publication: 2010092801/127.

(100102379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

### **Steinbach Antony Fabrique de Peintures Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1274 Howald, 30, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 71.896.

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### **ONT COMPARU:**

1) Monsieur Georges SCHILTZ, industriel, et son épouse

2) Madame Elisabeth HALER, mère au foyer,

demeurant ensemble à L-1448 Senningerberg, 19, rue du Château,

agissant tant en leur nom personnel qu'en leur qualité de mandataire pour leur fille l'associée/gérante

3) Mademoiselle Edith SCHILTZ, épouse Steve Rollmann, gérante de sociétés, demeurant actuellement à L-2449 Senningerberg, 59, rue des Romains,

ici représentée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par les mandataires de la comparantes et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Steinbach Antony Fabrique de Peintures S.à r.l.", avec siège social à L-1274 Howald, 30, rue des Bruyères,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 71.896,

constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 21 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 935 du 8 décembre 1999,

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

#### *Unique résolution*

L'assemblée décide d'élargir l'objet social et en conséquence de modifier l'article deux (2) et qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet d'exercer en qualité d'associée commanditée la gestion d'une société en commandite simple dénommée STEINBACH ANTONY FABRIQUE DE PEINTURES, S.à r.l. ET Cie, S.e.c.s. dont l'objet est la fabrication, le commerce de gros et de détail de couleurs, de vernis et d'accessoires, de matériel, ainsi que d'équipement pour peintres et menuisiers ainsi que le commerce d'articles de ménage et de produits d'entretien.

La société a encore pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour compte propre.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

#### *Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Georges SCHILTZ, Elisabeth HALER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 août 2010. Relation: GRE/2010/2690. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010113189/60.

(100128185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

#### **Gestair International Council S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 8, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 100.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Gestair International Council S.à R.L.*

M. Guillaume de Cugnac Dampierre

*Gérant unique*

Référence de publication: 2010097841/13.

(100109070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

#### **Garage Beta - Car, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 259, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010113641/10.

(100128643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.



**Havana Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.117.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 6 août 2010*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 6 août 2010, que:

1. L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jérôme Wunsch comme Administrateur de la Société, en date du 29 janvier 2010, en remplacement de Monsieur Edouard Georges, Administrateur démissionnaire, et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide de nommer Monsieur Alvaro Carnevale, employé privé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. L'assemblée prend acte de la démission de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à.r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro B 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

HAVANNA INVEST S.A.

François Georges

Administrateur

Référence de publication: 2010117459/25.

(100133740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

**MEIF 3 Luxembourg B Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.750.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010113712/11.

(100129115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

**Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 569.017,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

In the year two thousand and ten on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Atmosphere Holding, L.L.C., a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7895308,

Famosa Holdings, L.L.C., a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 782453,

Beauty Packaging Holdings, L.L.C., a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7889611,

Hewden Holdings, L.L.C., a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7958720,

Iona Holdings, L.L.C., a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 8042365,

all of them here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of five (5) proxies given on July 27, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established under Luxembourg law under the name of "Neuheim Lux Group Holding V" (hereinafter, the Company), with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated March 11, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, under number 1029, of April 25, 2008, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated July 27, 2010, not yet published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations*.

III. The Company's share capital is set at four hundred eighty-nine thousand and seventeen Euro (EUR 489.017,00) represented by eighteen thousand five hundred (18.500) Class A Ordinary Shares, one hundred three thousand five hundred (103.500) Class B Ordinary Shares, two hundred fourteen thousand seven hundred and seventeen (214.717) Class C Ordinary Shares, fourteen thousand five hundred (14.500) Class D Ordinary Shares and one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) Class E Ordinary Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Creation of a new class of shares, namely the class F ordinary shares.

2. Increase the share capital of the Company by an amount of eighty thousand Euro (EUR 80.000,00) in order to increase it from its current amount of four hundred eighty-nine thousand and seventeen Euro (EUR 489.017,00) to five hundred sixty-nine thousand seventeen Euro (EUR 569.017,00), by the creation and issuance of eighty thousand (80.000) class F ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Ordinary Shares).

3. Approval of the subscription of the eighty thousand (80.000) new Class F Ordinary Shares and of the payment of the total subscription price of eighty thousand Euro (EUR 80.000,00) by Frames Holdings, L.L.C. by payment in cash in the same amount.

4. Subsequent amendment of the article 6 of the articles of association of the Company.

V. The shareholders, represented as stated above, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to create a new class of shares, the class F ordinary shares (the Class F Ordinary Shares), which shall track the relevant portfolio of assets as follows: the Class F Ordinary Shares shall relate to the Prodac Transaction, i.e. the indirect acquisition of Prodac N.V., a limited liability company (*naamloze vennootschap*), established under the Belgium law, with registered office at Vitshoekstraat 1, 2070 Zwijndrecht, Belgium, and registered with the Crossroads Bank for Enterprises under the number 0404.981.928 (RPR Antwerp).

*Second resolution*

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eighty thousand Euro (EUR 80.000,00) in order to increase it from its current amount of four hundred eighty-nine thousand and seventeen Euro (EUR 489.017,00) to five hundred sixty-nine thousand seventeen Euro (EUR 569.017,00), by the creation and issuance of eighty thousand (80.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon intervened Frames Holdings, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware number 4847852, here represented by Ms. Suzana Guzu, prenamed, by virtue of a proxy given on July 27, 2010. The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Frames Holdings, L.L.C. prenamed, resolves to subscribe for the eighty thousand (80.000) new Class F Ordinary Shares having an aggregate nominal value of eighty thousand Euro (EUR 80.000,00) and to fully pay them up in cash in the same amount.

The amount of eighty thousand Euro (EUR 80.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend the article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of five hundred sixty-nine thousand seventeen Euro (EUR 569.017,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) eighteen thousand five hundred (18.500) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Ordinary Shares);

(b) one hundred three thousand five hundred (103.500) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Ordinary Shares)

(c) two hundred fourteen thousand seven hundred and seventeen

(214.717) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Ordinary Shares);

(d) fourteen thousand five hundred (14.500) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Ordinary Shares);

(e) one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class E Ordinary Shares);

(f) eighty thousand (80.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Ordinary Shares).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares and Class F Ordinary Shares will be collectively referred to as the Shares.”

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

Atmosphere Holding, L.L.C., une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7895308,

Famosa Holdings, L.L.C., une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 782453,

Beauty Packaging Holdings, L.L.C., une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7889611,

Hewden Holdings, L.L.C., une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7958720,

Iona Holdings, L.L.C., une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 8042365,

tous ici représentés par Mlle Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de cinq (5) procurations données respectivement le 27 juillet 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Neuheim Lux Group Holding V» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137498, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1029, en date du 25 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 27 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-neuf mille dix-sept Euro (EUR 489.017,00) représenté par dix-huit mille cinq cents (18.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, cent trois mille cinq cents (103.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, deux cents quatorze mille sept cent dix-sept (214.717) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, quatorze mille cinq cents (14.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D et cent trente-sept mille huit cents (137.800) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales: les parts sociales ordinaires de catégorie F.

2. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de quatre-vingt mille Euro (EUR 80.000,00) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-neuf mille dix-sept Euro (EUR 489.017,00) à cinq cent soixante-neuf mille dix-sept Euro (EUR 569.017,00) par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F).

3. Approbation de la souscription des quatre-vingt mille (80.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F et du paiement du prix de souscription d'un montant total de quatre-vingt mille Euro (EUR 80.000,00) par Frames Holdings, LLC par paiement en numéraire d'un même montant.

4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

V. Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de créer une nouvelle classe de parts sociales: les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, qui doit retracer un portefeuille d'investissement tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société comme suit: les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F seront rattachées au projet Prodac, à savoir l'acquisition indirecte de Prodac N.V., une société à responsabilité limitée (naamloze vennootschap), de droit belge, ayant son siège social au Vitshoekstraat 1, 2070 Zwijndrecht, Belgium, enregistrée auprès de Crossroads Bank for Enterprises sous le numéro 0404.981.928 (RPR Antwerp).

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt mille Euro (EUR 80.000,00) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-neuf mille dix-sept Euro (EUR 489.017,00) à cinq cent soixante-neuf mille dix-sept Euro (EUR 569.017,00) par l'émission de quatre-vingt mille (80.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

#### *Intervention-souscription - Libération*

Sur ce est intervenu Frames Holdings, L.L.C., une société à responsabilité limitée (limited liability company) établie selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secretary of State de l'Etat de Delaware sous le numéro 4875852, ici représentée par Mlle Suzana Guzu, précitée, en vertu d'une (1) procuration donnée le 27 juillet 2010. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Frames Holdings, L.L.C., précité, décide de souscrire aux quatre-vingt mille (80.000) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, d'une valeur totale de quatre-vingt mille Euro (EUR 80.000,00) et de les libérer intégralement en numéraire pour un même montant.

Le montant de quatre-vingt mille Euro (EUR 80.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent soixante-neuf mille dix-sept Euro (EUR 569.017,00), représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

(a) Dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);

(b) Cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);

(c) Deux cent quatorze mille sept cents dix-sept (214.717) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);

(d) Quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);

(e) Cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie E);

(f) Quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Les Parts Ordinaires de Catégorie A, les Parts Ordinaires de Catégorie B, les Parts Ordinaires de Catégorie C, les Parts Ordinaires de Catégorie D, les Parts Ordinaires de Catégorie E et les Parts Ordinaires de Catégorie F sont ensemble désignées par les Parts.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. GUZU, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 août 2010. Relation: LAC/2010/34218. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Référence de publication: 2010113730/218.

(100129056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

**BMW Financial Services Belgium, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 63.163.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société de droit belge BMW Financial Services Belgium du 28 juin 2010 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Richard Whitton de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet au 30 juin 2010;

- nommé Monsieur Michael Dennett, né le 19 septembre 1967 à Mancot (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à B-2880 Bornem, Lodderstraat 16, en qualité d'administrateur de la société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010;

- pris acte de la démission de Monsieur Peter Römer de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2010;

- nommé Madame Ursula Wingfield, née le 4 août 1967 à Port-Elizabeth (Afrique du Sud), demeurant à D-80805 Munich (Allemagne), Heimstättestrasse 22, en qualité d'administrateur de la société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Puis, le Conseil d'Administration de la société de droit belge BMW Financial Services Belgium se tenant à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société a:

- nommé Monsieur Michael Dennett, né le 19 septembre 1967 à Mancot (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à B-2880 Bornem, Lodderstraat 16, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010;

- décidé que Monsieur Frank Ehmanns, né le 21 mai 1967 à Geldern (Allemagne), demeurant à Wezembeek-Oppem (Belgique), Beekstraat 20, déjà administrateur de la société.

Par conséquent, la succursale luxembourgeoise de la société de droit belge BMW Financial Services Belgium est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux représentants permanents, à savoir Messieurs Michael Dennett et Frank Ehmanns.

Luxembourg, le 3 Août 2010.

IF EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010118263/30.

(100134256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

---

**MEIF 3 Luxembourg C Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.792.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Référence de publication: 2010113713/11.

(100129116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**BFF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.414.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 4 décembre 2007 entre Medvic S.à r.l., ayant son siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 80085 avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, et Amdrug LLC, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, Etats Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 2825787 avec le Secretary of the State of Delaware, les 124 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 sont transférées à Amdrug LLC.

- Amdrug LLC, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, Etats Unis d'Amérique et immatriculée sous le numéro 2825787 avec le Secretary of the State of Delaware, détient 124 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BFF Investments, S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010114001/21.

(100128785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

---

**Threadneedle International Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.741.

I. Le conseil d'administration de Threadneedle International Property Fund qui s'est tenue en date du 17 juin 2010 a décidé de coopter avec effet immédiat Monsieur Arnold Spruit, 15a, rue Langheck, L-5410 BEYREN en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Daniel Laurencin démissionnaire en date du 20 avril 2010.

En conséquence le conseil d'administration s'est composé tel que suit:

- Monsieur Don Jordisson

- Monsieur Richard Prosser
- Monsieur Arnold Spruit
- Monsieur Prosper van Zanten
- Monsieur John Willcock

III L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 28 juin 2010 a décidé

- a) de ratifier la cooptation de Monsieur Arnold Spruit;
- b) de nommer Monsieur Arnold Spruit en tant qu'administrateur de la Société pour une durée de 6 ans prenant fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

En conséquence le conseil d'administration est composé tel que suit:

- Monsieur Don Jordisson
- Monsieur Richard Prosser
- Monsieur Arnold Spruit
- Monsieur Prosper van Zanten
- Monsieur John Willcock

c) de renouveler de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

*Pour THREADNEEDLE INTERNATIONAL PROPERTY FUND*

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'investissement spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010118773/35.

(100133594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Taylor Wimpey (Luxembourg) Holdings SeNC, Société en nom collectif.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.269.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 30 juillet 2010.*

Les actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Andrew O'Shea, né le 13 Août 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> Août 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Août 2010.

Référence de publication: 2010115432/13.

(100130957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2010.

---

**Accumalux, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.500.000,00.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 13.789.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 mai 2010*

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de:

- reconduire le mandat d'administrateur de Monsieur Charles-Louis Ackermann pour un terme de 6 années, venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2016,
- reconduire le mandat de Réviseur d'entreprise de la société H.R.T Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, RCSL B51238, pour un terme de un an venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'année 2011,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 10 mai 2010.

*Pour la société*

Monsieur Charles-Louis ACKERMANN / M. René ELVINGER

*Président / Vice - Président*

Référence de publication: 2010117342/20.

(100133959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**F R General Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.815.

*Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung des alleinigen Gesellschafters vom 19/08/2010*

Gefasste Beschlüsse

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt den Rücktritt des Geschäftsführers, Herrn Peter Philipp RETZEL mit Wirkung ab 19/08/2010 anzunehmen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung ernennt Herrn Andreas PASENAU geboren am 02 März 1964 in Düsseldorf, wohnhaft in 40591 Düsseldorf, Siebenbürgenweg 53, zum Geschäftsführer mit Wirkung ab 19/08/2010.

*Gezeichnet der Geschäftsführer*

Référence de publication: 2010117429/16.

(100133550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Black & Decker International Finance 3 Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.522.

In the year two thousand and ten, on the eighth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Black & Decker Manufacturing, Distribution, and Global Purchasing Holdings LP, a Cayman Islands limited partnership, with registered office at c/o Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, registered with the Cayman Island Registrar under number 36905;

hereby represented by Olivier Too, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

acting in its capacity as shareholder (the Sole Shareholder) of Black & Decker International Finance 3 Limited, a Luxembourg and Irish private limited liability company, with its registered office at Castle River House, 14-15 Parliament Street, Dublin 2, Ireland and its seat of effective management at 5, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg, registered at the Companies Registration Office of Ireland under file number 391397, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 150522 (the Company). The articles of association of the Company were last amended on 11 December 2009 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 606, dated 22 March 2010.

The power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing party is the sole shareholder of the Company representing the total outstanding share capital of the Company;

II. that the Sole Shareholder intends to pass resolutions on the following items:

Waiver of the convening notices;

Increase of the issued share capital of the Company by a nominal amount of USD 5,000 (five thousand United States Dollars) by way of the creation and issuance of 5,000 (five thousand) ordinary shares having a par value of USD 1 (one United States Dollar each);



Subscription and payment to the share capital increase specified above by the Sole Shareholder by way of a contribution consisting in 10,000,000 shares held by the Sole Shareholder in the share capital of Black & Decker Italia S.R.L.;

Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase;

Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly-issued shares in the share register of the Company.

III. These facts exposed and recognised as accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder unanimously approved the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder, representing the entire issued share capital of the Company, resolves to waive the convening notice. The Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions, which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of USD 5,000 (five thousand United States Dollars) in order to bring the issued share capital from its present amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each, to an amount of USD 30,000 (thirty thousand United States Dollars) by way of the creation and issuance of 5,000 (five thousand) shares of the Company with a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) and at a premium set out in the third resolution below, and the Meeting hereby issues such new shares (the New Shares).

*Third resolution – Subscription and payment*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

*Intervention - Subscription – Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, intervenes at the present meeting and hereby declares to (i) subscribe to all 5,000 (five thousand) newly-issued shares of the Company having a nominal value USD 1.00 (one United States Dollar) each, and (ii) pay them up by way of a contribution (the Contribution) consisting in 10,000,000 shares (the BD Italy Shares), in the share capital of Black & Decker Italia S.R.L., with registered office at Via Verdi no 13, Molteno (Lecco), Italy, registered with the Lecco Register under Trade Number 03225990138 (BD Italy).

The Contribution, which has been valued in accordance with generally accepted accounting principles at USD 39,447,813 (thirty-nine million four hundred and forty-seven thousand eight hundred and thirteen United States Dollars) being the USD equivalent of EUR 31,390,000 (thirty-one million three hundred and ninety thousand Euros) on the basis of the exchange rate of EUR 1 = USD 1.2567 as provided by the European Central Bank on 7 July 2010, is to be allocated as follows:

(1) USD 5,000 (five thousand United States Dollars) will be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(2) USD 39,442,813 (thirty-nine million four hundred and forty-two thousand eight hundred and thirteen United States Dollars) will be allocated to the share premium account of the Company.

The valuation of the Contribution is evidenced and supported by a valuation certificate issued by the management of the Sole Shareholder.

Copy of the above valuation certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as follows:

Shareholder	Shares
Black & Decker Manufacturing, Distribution, and Global Purchasing Holdings LP . . . . .	<u>30,000</u>
TOTAL . . . . .	30,000

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **6. Share Capital.**

(a) The authorised share capital of the Company is US\$500,000 divided into 500,000 Ordinary Shares of US\$1.00 each.

(b) The issued share capital of the Company as at the date of adoption of these Articles is 30,000 Ordinary Shares of US\$1.00 each, each of which is fully paid up."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the new number of shares held in the Company by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 7,000.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the appearing parties, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction de texte en français**

L'an deux mille dix, le huit juillet.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Black & Decker Manufacturing, Distribution, and Global Purchasing Holdings LP, une société en commandite de droit des îles Caïman, ayant son siège social au c/o Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, George Town, Grand Cayman, immatriculé au registre des îles Caïman sous le numéro 36905;

ici dûment représentée par Olivier Too, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

agissant en sa qualité d'associé (l'Associé Unique) de Black & Decker International Finance 3 Limited, société à responsabilité limitée (private limited liability company) de droit irlandais et luxembourgeois, ayant son siège social à Castle River House, 14-15 Parliament Street, Dublin 2, Irlande et immatriculée auprès du Bureau des Sociétés d'Irlande sous le numéro 391397 et au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B150522 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre 2009 par un acte du notaire instrumentaire publié au Mémorial, Recueil Sociétés et Association, C numéro 606, en date du 22 mars 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I. que la partie comparante est l'associé unique de la Société représentant l'entière part du capital social en circulation de la Société;

II. que l'Associé Unique a l'intention d'adopter des résolutions concernant les points suivants:

(i) Renonciation aux formalités de convocation;

Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 5.000 (cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 5.000 (cinq mille) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

Souscription et paiement par l'Associé Unique de l'augmentation de capital par voie d'un apport en nature consistant en 10.000.000 parts sociales détenues par l'Associé Unique dans le capital social de Black & Decker Italia S.R.L.;

Modification consécutive de l'article 6 des Statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société; et

Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorisation donnés à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des nouvelles parts sociales émises.

III. Ces faits ayant été exposés et reconnus comme exacts par l'Associé Unique, celui-ci a approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique, représentant l'entière part du capital social émis de la Société, décide de renoncer aux formalités de convocation. L'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions, qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de USD 5.000 (cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour porter le capital social émis de son montant actuel de USD 25.000 (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ayant une valeur nominale de

USD 1,00 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, à un montant de USD 30.000 (trente mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 5.000 (cinq mille) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique), et à une prime d'émission définie à la troisième résolution ci-dessous, et l'Assemblée émet ces nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales).

*Troisième résolution – Souscription et paiement*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social mentionnée à la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

*Intervention – Souscription – Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, intervient lors de la présente assemblée et déclare par les présentes (i) souscrire la totalité des 5.000 (cinq mille) nouvelles parts sociales émises par la Société ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et (ii) les libérer au moyen d'un apport en nature (l'Apport en Nature) consistant en 10.000.000 (dix millions) parts sociales (les Parts Sociales BD Italia) de Black & Decker Italia S.R.L., ayant son siège social au 13 Via Verdi, Molteno (Lecco), Italie et enregistrée au Registre de Lecco sous le Numéro Commercial 03225990138 (BD Italia).

L'Apport en Nature, qui a été évalué en accord avec les principes comptables généralement admis à un montant de USD 39.447.813 (trente-neuf millions quatre cent quarante-sept mille huit cent treize Dollars des Etats-Unis d'Amérique) équivalant à EUR 31.390.000 (trente-et-un millions trois cent quatre-vingt-dix mille Euros) sur la base du taux de change de EUR 1 = USD 1,2567 tel qu'indiqué par la Banque Centrale Européenne le 7 juillet 2010, doit être réparti comme suit:

(1) USD 5.000 (cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) seront alloués au compte du capital social de la Société; et

(2) USD 39.442.813 (trente-neuf millions quatre cent quarante-deux mille huit cent treize Dollars des Etats-Unis d'Amérique) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La valorisation de l'Apport en Nature est établie et justifiée par un certificat de valorisation délivré par la direction de l'Associé Unique.

Une copie du certificat de valorisation ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumises en même temps à la formalité de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide d'enregistrer que les participations dans la Société sont les suivantes:

Associé	Parts sociales
Black & Decker Manufacturing, Distribution, and Global Purchasing Holdings LP . . . . .	30.000
TOTAL . . . . .	30.000

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **6. Capital social.**

(a) Le capital social autorisé de la Société est fixé à USD 500.000 divisé en 500.000 Parts Sociales Ordinaires de USD 1,00 chacune.

(b) Le capital social émis de la Société à la date d'adoption des présents Statuts est fixé à 30.000 Parts Sociales Ordinaires de USD 1,00 chacune, chacune étant entièrement libérée."

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide (i) de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter le nouveau nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société, et (ii) et de donner pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder individuellement, au nom de la Société, aux inscriptions dans le registre des parts sociales de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais se rapportant au présent acte sont approximativement estimés à EUR 7.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes. le présent acte a été établi en anglais suivi d'une version en français. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version en anglais et celle en français, la version en anglais prévaudra.

Dont acte fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, le mandataire de l'Associé Unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31847. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010115716/200.

(100131972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

### **L. Perlman S.E.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: GBP 41.145,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.680.

In the year two thousand and ten, on the twenty eighth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Mr Leslie Perlman, Businessman, born on 1 September 1959, in South Africa and residing professionally at 4, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, as Associé Commandité (General Partner), and Yellowwoods Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg of Luxembourg under number B152320 represented by Mrs Moira Potgieter and Mr Egbertus le Roux, as Associé Commanditaire (Limited Partner) (together, the "Partners"), together holding all the fifty thousand (50,000) partnership interests in issue in L. Perlman S.E.C.S., a société en commandite simple, having its registered office at 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 153.680 (the "Company"), incorporated on 4 June 2010 by deed of Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial").

Both of them here represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies dated 28 June 2010 (which shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities).

Such appearing parties, acting in their hereinabove stated capacities, declared and asked the notary to record as follows:

1. The Partners hold all fifty thousand (50,000) partnership interests in issue in the Company;
2. The Partners hereby take decisions on the following items:

Change of the currency of the issued capital of the Company from Euro to GBP with immediate effect at the date hereof, and conversion of the current issued capital of fifty thousand euro (€50,000) into forty-one thousand one hundred forty-five Great Britain Pound Sterling (GBP 41,145) at the exchange rate of 0.8229 being the EUR/GBP conversion rate published by the European Central Bank on 23 June 2010 so that the issued share capital is fixed at forty-one thousand one hundred forty-five Great Britain Pound Sterling (GBP 41,145) represented by fifty thousand partnership interests (50,000) of a nominal value of zero point eight two two nine British Pound Sterling (GBP 0.8229) each;

Consequential conversion of the existing 5 unlimited partnership interests of a nominal value of one euro (€1) into 5 unlimited partnership interests of a nominal value of zero point eight two two nine British Pound Sterling (GBP 0.8229) and conversion of the existing 49,995 limited partnership interests of a nominal value of one euro (€1) into 49,995 limited partnership interests of a nominal value of zero point eight two two nine British Pound Sterling (GBP 0.8229);

Consequential amendment of the articles of incorporation as set forth below:

(i) amendment of article 5 to read as follows:

**Art. 5. Capital, Partnership interests.** The Company's capital is set at forty-one thousand one hundred forty-five Great Britain Pound Sterling (GBP 41,145), represented by fifty thousand partnership interests (50,000) of a nominal value of zero point eight two two nine British Pound Sterling (GBP 0.8229) each.

The General Partner has made a cash contribution to the capital of four point one one four five British Pound Sterling (GBP 4.1145) and has been allotted 5 unlimited partnership interests.

The Limited Partner has made a cash contribution to the capital of forty-one thousand one hundred and forty point eight eight five five Great Britain Pound Sterling (GBP 41,140.8855) and has been allotted 49,995 limited partnership interests. There is no other commitment in respect of capital contributions from the Limited Partner.

The total cash contributions have been fully paid in.

After the foregoing was approved by the Partners, the following resolutions were passed:

### First resolution

It is resolved to change the currency of the issued capital of the Company from Euro to GBP, and to convert the current issued capital of fifty thousand euro (€50,000) into forty-one thousand one hundred forty-five Great Britain Pound Sterling (GBP 41,145) at the exchange rate of 0.8229 being the EUR/GBP conversion rate published by the European Central Bank on 23 June 2010 and to convert the existing five (5) unlimited partnership interests of a nominal value of one euro (€1) into five (5) unlimited partnership interests of a nominal value of zero point eight two two nine British Pound Sterling (GBP 0.8229) and to convert the existing forty-nine thousand nine hundred and ninety-five (49,995) limited partnership interests of a nominal value of one euro (€1) into forty-nine thousand nine hundred and ninety-five (49,995) limited partnership interests of a nominal value of zero point eight two two nine British Pound Sterling (GBP 0.8229), so that the issued share capital is fixed at forty-one thousand one hundred forty-five Great Britain Pound Sterling (GBP 41,145) represented by fifty thousand partnership interests (50,000) of a nominal value of zero point eight two two nine British Pound Sterling (GBP 0.8229) each.

### Second resolution

As a result of the resolution hereabove, it is resolved to amend the articles of incorporation of the Company by amending article 5 as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu

M. Leslie Perlman, homme d'affaires, né le 1 septembre 1959 en Afrique du Sud et ayant son adresse professionnelle au 4, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, en tant qu'associé commandité (l'«Associé Commandité»), et Yellowwoods Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152.320 ici représenté par Mme. Moira Potgieter et M. Egbertus Le Roux, en tant qu'associé commanditaire, (l'«Associé Commanditaire») (ensemble, les «Associés»), détenant ensemble l'intégralité des cinquante mille (50.000) parts sociales émises dans L. Perlman S.E.C.S., une société en commandite simple ayant son siège social au 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153.680 (la «Société»), constituée le 4 juin 2010 suivant acte reçu de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentées par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations données en date du 28 juin 2010 (lesquelles resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement).

Les parties comparantes, agissant ès qualités, ont déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les Associés détiennent toutes les cinquante mille (50.000) parts sociales émises dans la Société.
2. Les Associés prennent par les présentes des décisions sur les points suivants:

Changement de la devise du capital social émis de la Société de l'Euro à la Livre Sterling avec effet immédiat à la date des présentes, et conversion du capital social émis actuel de cinquante mille euros (€50.000) en quarante et un mille cent quarante-cinq Livres Sterling (£41.145) au taux de change de 0,8229, étant le taux de change €/£ publié par la Banque Centrale Européenne le 23 juin 2010, de sorte que le capital social émis est fixé à quarante et un mille cent quarante-cinq Livres Sterling (£41.145), représenté par 50.000 parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule huit deux deux neuf Livres Sterling (£0,8229) chacune;

Conversion subséquente des 5 parts sociales de commandité existantes d'une valeur nominale d'un euro (€1) en 5 parts sociales de commandité d'une valeur nominale de zéro virgule huit deux deux neuf Livres Sterling (£0,8229) et conversion des 49.995 parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale d'un euro (€1) en 49.995 parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de zéro virgule huit deux deux neuf Livres Sterling (£0,8229);

Modification subséquente des statuts tel que décrit ci-dessous:

- (i) modification de l'art. 5 qui aura la teneur suivant:

**Art. 5. Capital, Parts sociales.** Le capital de la Société est fixé à quarante et un mille cent quarante-cinq Livres Sterling (£41.145) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule huit deux deux neuf Livres Sterling (£0,8229) chacune.

L'Associé Commandité a effectué un apport en numéraire au capital de quatre virgule un un quatre cinq Livres Sterling (£4,1145) et a reçu cinq (5) parts de commandité.

L'Associé Commanditaire a effectué un apport en numéraire au capital de quarante et un mille cent quarante virgule huit huit cinq cinq Livres Sterling (£41.140,8855) et a reçu quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze (49.995) parts sociales de commanditaire. Il n'existe aucun autre engagement en relation avec les apports faits au capital par l'Associé Commanditaire.

La totalité des apports en numéraire a été entièrement libérée.

*Première résolution*

Il est décidé de changer la devise du capital social émis de la Société de l'Euro à la Livre Sterling avec effet immédiat à la date des présentes, et de convertir le capital social émis actuel de cinquante mille euros (€50.000) en quarante et un mille cent quarante-cinq Livres Sterling (£41.145) au taux de change de 0,8229, étant le taux de change €/£ publié par la Banque Centrale Européenne le 23 juin 2010, et de convertir les cinq (5) parts sociales de commandité existantes d'une valeur nominale d'un euro (€1) en cinq (5) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de zéro virgule huit deux deux neuf Livres Sterling (£0,8229) et conversion des quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze (49.995) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale d'un euro (€1) en quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze (49.995) parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de zéro virgule huit deux deux neuf Livres Sterling (£0,8229), de sorte que le capital social émis est fixé à quarante et un mille cent quarante-cinq Livres Sterling (£41.145), représenté quarante et un mille cent quarante-cinq (41.145) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule huit deux deux neuf Livres Sterling (£0,8229).

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, il est décidé de modifier les statuts de la Société en modifiant l'article 5 tel que prévu dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, les décisions des Associés ont été clôturées.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite la partie comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30131. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010116891/139.

(100132896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

**Avondale Securities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.873.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 30 août 2010*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.

A Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010117340/14.

(100133739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

**Ahmet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 58, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 155.190.

L'an deux mille dix, le vingt août.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Resit KEREKIN, salarié, né le 15 avril 1985 à IDIL (Turquie), et son épouse,
2. Madame Cahide GÜN-KEREKIN, salariée, né le 6 mars 1985 à SIRNAK (Turquie), demeurant ensemble à L-4831 Rodange, 352, route de Longwy,

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "AHMET S.à r.l."

**Art. 2** . Le siège social est établi à Redange-sur-Attert.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3**. La société a pour objet l'exploitation d'un snack avec débit de boissons alcooliques ou non ainsi que la vente de cafés, de thés et de glaces, ainsi que toutes opérations qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur par la location ou la vente.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4**. La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5**. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ (125) EUROS, chacune.

**Art. 6**. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7**. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8**. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs rémunérations.

La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent sous-déléguer une partie de ses/leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

**Art. 9**. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

*Souscription et libération du capital:*

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- M. Resit KEREKIN, préqualifié, . . . . .	50 parts
2.- Mme Cahida GÜN-KEREKIN, préqualifiée, . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1° Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée: M. Resit KEREKIN, préqualifié.
- 2° Est nommée gérant technique de la société, pour une durée indéterminée: Mme Cahida GÜN-KEREKIN, préqualifiée.
- 3° La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
- 4° L'adresse du siège social de la société est établie à L-8510 Redange-sur-Attert, 58, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Kerecin, C. Gün-Kerecin, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 août 2010. Relation: RED/2010/1149. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 août 2010.

Référence de publication: 2010117775/94.

(100134295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

**AIV SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.762.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 30 août 2010*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 30 août 2010.



A Luxembourg, le 30 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010117344/14.

(100133731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Amundi Capital, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. Caam Invest).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.209.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2010.

Référence de publication: 2010117350/11.

(100133938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Les Plus de K S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.950.

---

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Georges KASS, bijoutier, né le 24 octobre 1941 à Luxembourg, demeurant à L-8153 Bridel, 7, rue Willibrord Steinmetz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

Qu'il est le seul et unique associé de la Société à responsabilité limitée «LES PLUS DE K S.à r.l.», constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 534 du 4 avril 2007. Les statuts de la Société n'ont plus été modifiés depuis.

Que le capital social est fixé à 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125,-EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Que le comparant est l'associé unique et bénéficiaire économique finale de l'opération, a décidé par les présentes de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge solidairement tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge est donnée aux gérants de la société LES PLUS DE K S.à r.l pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège sociale de la Société 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussignée, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Kass et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2010. LAC/2010/38098. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

Référence de publication: 2010117895/40.

(100134454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

---

**AP Portico Slask S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 70.271.

---

Par résolutions prises en date du 27 août 2010, l'associé unique a pris la décision de nommer Priscille Fourneaux, avec adresse professionnelle au 43, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> août 2010 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117351/13.

(100133835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Aurelia Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.522.

---

**AUSZUG**

Aus einem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom 6. Juli 2010, registriert am 4. August 2010 in Luxemburg, unter der Nummer LAC/2010/34594 geht hervor, dass die Verwaltungsratsmitglieder Herr Manfred HELBACH und die ARAGON INVEST A.G., mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat ausscheiden.

Herr Georg WITT, geboren am 21. Januar 1964, wohnhaft in Palm Jumerah, D-59, 15098 Dubai (UAE) wird mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Herr Manfred HELBACH scheidet mit sofortiger Wirkung als delegiertes Verwaltungsratsmitglied aus.

Frau Adaline ZENT, geboren am 24. Februar 1964, wohnhaft in D-54298 Igel, Schouinsland 9, wird zum delegierten Verwaltungsratsmitglied für eine unbegrenzte Dauer ernannt.

Luxemburg, den 17. August 2010.

Für gleichlautende Mitteilung

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2010117355/19.

(100133741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Citerna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.435.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 août 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010117382/11.

(100133415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Avalanche S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 47.935.

---

Le Conseil d'administration du 16 août 2010, après avoir constaté l'erreur commise lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2010, de transférer le siège social de la société au 24 rue Léon Kauffmann, L-1853 Luxembourg, a décidé de rectifier cette erreur et de transférer le siège au 15 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg et ce, à compter du 21 juin 2010.

Le dépôt L100111813.05 du 23 juillet 2010 fait état de la nomination de Monsieur Gilles APPEL en tant qu'administrateur de la société, toutefois ce dépôt comporte une erreur.

Il convient de lire:

Monsieur Gilles APEL, né le 14 juin 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 24 rue Léon Kauffmann, L-1853 Luxembourg.

Luxembourg, le 31/08/10.

Pour AVALANCHE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010117357/22.

(100133970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Bain Capital Burlington (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.385.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 145.272.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°709 du 1<sup>er</sup> avril 2009.

Les comptes annuels du 11 mars 2009 (date de constitution de la Société) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bain Capital Burlington (Luxembourg), RADIEE

Signature

Référence de publication: 2010117358/15.

(100133461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Bergame Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.797.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance du 02 août 2010*

- Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, né à Haumont (France), le 11 mai 1971, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est coopté en tant que Gérant en remplacement de Monsieur Grégory GUISSARD démissionnaire, avec effet au 02 août 2010. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire.

Fait à Luxembourg, le 2 août 2010.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil de Gérance

S. COLLEAUX / M. LIMPENS

Gérante / Gérant

Référence de publication: 2010117365/17.

(100133830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Belvaux Lotissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rôlach.

R.C.S. Luxembourg B 133.819.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010117364/10.

(100133544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Betina Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 116.751.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 6 juillet 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010117367/20.

(100133808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding), Société Anonyme.**

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 66.334.

---

*Extrait des décisions de l'assemblée générale du 29 juillet 2010*

1. Composition du Conseil d'Administration est reconduite en l'an 2011

- Monsieur Raymond MARTIN, président du conseil d'administration et administrateur
- Monsieur Georges Lentz, administrateur et administrateur-délégué
- Monsieur Réginald NEUMAN, administrateur
- Monsieur Hubert CLASEN, administrateur
- Monsieur Josef SIMMET, administrateur
- Monsieur Jean-Louis SCHILTZ, administrateur

2. Réviseur d'entreprises

ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprise, est reconduit dans son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Georges Lentz

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2010117371/22.

(100133662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Eurocom Networks S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée 1940-1945.  
R.C.S. Luxembourg B 45.673.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/08/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010117425/12.

(100133628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Crosscheck (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.538.

—  
*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société Crosscheck (Luxembourg) S.A. du 20 mai 2010*

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 20 mai 2010 les décisions suivantes:

*Première Résolution:*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 31, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010117377/17.

(100133933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Delta Planet Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.075.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 août 2010*

*Première résolution*

L'Associé Unique accepte la démission d'Alain Peigneux de son poste de gérant de la Société avec effet au 5 août 2010.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique nomme Sandra Ansay née le 13 Août 1974 à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au poste de gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 5 Août 2010.

*Pour extrait*

*Pour la Société*

Référence de publication: 2010117388/17.

(100133606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Elster Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.413.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 6 juillet 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010117421/20.

(100133810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

**Colt Group S.A, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and ten, on the fourth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of Colt Group S.A. (the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary as a société anonyme on 13 April 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1237 of 27 June 2006, pursuant to the "Decision of the Delegate of the Board of Directors of COLT Telecom Group S.A. (now Colt Group S.A.) on the issue of shares within the authorised capital of 10 December 2009" (the "Decision"), a copy of the which having been initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article five paragraphs 1 and 3 of the Articles of Association of the Company provides as follows:

“ **Art. 5.** (1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million Euro (€1,250,000,000) to be represented by two billion five hundred million (2,500,000,000) ordinary shares, nominal value fifty cents (€0.50). Any authorised but unissued ordinary shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital held on 29 April 2010 in the Mémorial (or any extension thereof).”

“(3) The Board or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate (s) may in its or their discretion resolve. The holders of ordinary shares shall be entitled to preemptive rights in respect of any future issuance of ordinary shares for cash. The Board may though at any time and from time to time in its sole discretion exclude the pre-emptive rights of the shareholders to the extent it deems advisable [...]”

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above, and further to the Decision adopted pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company dated 25 February 2009, the Company has issued ten thousand five hundred twenty-three (10,523) fully paid shares of a nominal value of fifty cents (EUR 0.50-) each, for a total issue price of six thousand eight hundred thirty-nine pounds and ninety-five pence (GBP 6,839.95-) representing eight thousand forty-eight Euro and eighty cents (EUR 8,048.80-) of which five thousand two hundred sixty-one Euro and fifty cents (EUR 5,261.50-) are allocated to the share capital of the Company and two thousand seven hundred eightyseven Euro and thirty pence (EUR 2,787.30-) are allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the payment to the Company of the contribution in cash in relation to the above increase of capital at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased from an amount of four hundred forty-five million seven hundred ninety-one thousand eight hundred ninety-four Euro and fifty cents (EUR 445,791,894.50-) to a total amount of four hundred forty-five million seven hundred ninety-seven thousand one hundred fifty-six Euro (EUR 445,797,156.-) represented by eight hundred ninety-one million five hundred ninety-four thousand three hundred twelve (891,594,312) ordinary shares of the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 2 of article five of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

“ **Art. 5.** (2) The presently recorded issued share capital of the Company is fixed at four hundred forty-five million seven hundred ninety-seven thousand one hundred fifty-six Euro (€445,797,156.-) represented by eight hundred and ninety-one million five hundred ninety-four thousand three hundred and twelve (891,594,312) ordinary shares, nominal value fifty cents (€0.50) each, all of the said shares being fully paid.”

*Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at one thousand five hundred Euros (1,500.-EUR).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatre août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Madame Esmée Chengapen, Company Secretarial Manager, résidant à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de Colt Group S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, K2 Building, Forte 1, 2a Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné, en tant que société anonyme le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1237 du 27 juin 2006, conformément à une «Décision du Délégué du Conseil d'Administration de COLT Telecom Group S.A.» (maintenant Colt Group S.A.) relative à l'émission d'actions dans la limite du capital autorisé du 10 décembre 2009 (la «Décision»), dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article cinq paragraphes 1 et 3 des Statuts de la Société dispose que:

« **Art. 5.** (1) Le capital social autorisé de la Société est un milliard deux cent cinquante millions d'Euros (€1.250.000.000); devant être représenté par deux milliards cinq cent millions (2.500.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de cinquante centimes (€0,50). Toutes ces actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte enregistrant l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 29 avril 2010 déterminant le présent capital social autorisé (ou toute extension de ce capital autorisé).»

«(3) Le Conseil d'Administration, ou un ou plusieurs délégués régulièrement nommés par lui peuvent, à tout moment, émettre des actions, dans la limite du total d'actions autorisées, à tout moment et conformément à toutes dispositions et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'administration ou son/ses délégués pourront déterminer, à leur entière discrétion.

Les porteurs d'actions ordinaires seront en droit de bénéficier de droits préférentiels de souscription en liaison avec toute émission au comptant ultérieure d'actions ordinaires. Le Conseil pourra toutefois, à tout moment, exclure, à son entière discrétion, les droits préférentiels de souscription des actionnaires [...]

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au point (I) ci-avant, et selon la Décision conformément à une résolution du conseil d'administration de la Société du 25 février 2009, la Société a émis dix mille cinq-cents vingt-trois (10.523) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (EUR 0,50) chacune, pour un prix total d'émission de six mille huit-cent trente-neuf livres et quatre-vingt-quinze pences (GBP 6.839,95-) représentant huit mille quarante-huit euros et quatre-vingt centimes d'euro (EUR 8.048,80-) dont cinq mille deux-cent-soixante-et-un euro et cinquante centimes d'euro (EUR 5.261,50-) sont attribués au capital social de la Société et dont deux mille sept-cent-quatre-vingt-sept euros et trente centimes d'euro (EUR 2.787,30) sont attribués au compte de prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement à la Société de l'apport en numéraire de l'augmentation de capital ci-dessus au moment de l'émission des actions a été donnée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède, que le capital social émis de la Société a été augmenté du montant de quatre cent quarante-cinq millions sept-cent-quatre-vingtonze mille huit-cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes d'euros (EUR 445.791.894,50-) pour atteindre le montant total de quatre-cent-quarante-cinq millions sept-cent-quatre-vingt-dix-sept mille cent-cinquante-six (EUR 445.797.156-) représenté par huit-cent quatre-vingt-onze millions cinq-cent quatre-vingt-quatorze mille trois-cent douze (891.594.312) actions ordinaires dans la Société. A la suite de l'augmentation de capital, le paragraphe 2 de l'article cinq des Statuts de la Société est modifié et se lira comme suit:

«(2) Le capital actuellement émis et enregistré de la Société est actuellement fixé à quatre-cent-quarante-cinq millions sept-cent-quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-six Euros (€ 445.797.156-) représenté par huit cent quatre-vingt-onze millions cinq-cent-quatre-vingt-quatorze mille trois-cent douze (891.594.312) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cinquante centimes (€0,50), chacune, lesdites actions ayant été intégralement payées.»

#### Dépenses:

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: E. CHENGAPEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 06 août 2010. Relation: LAC/2010/35263. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010117374/117.

(100133460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

### **Calux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.736.

Im Jahre zwei tausend zehn, den siebzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Grossherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Calux Holding SA", mit Sitz in 36, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 83736), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtssitz in Grevenmacher, am 13. September 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 205 vom 6. Februar 2002.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Nadine GLOESENER, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in L-2740 Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Paul WEILER, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Jean-Nicolas WEBER, Steuerberater, beruflich wohnhaft in L-2132 Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellung:

A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

#### *Tagesordnung*

- 1.- Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.
- 2.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.
- 3.- Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar.
- 4.- Verschiedenes.

B) Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind. Die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien sind in der Anwesenheitsliste vermerkt. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem

Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der offiziellen Eintragung abgelegt.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten. Somit sind keine weiteren Einberufungsmittelungen erforderlich.

D) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

#### *Zweiter beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Herrn Jean-Nicolas WEBER, geboren am 17. Mai 1950 in Wiltz, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen.

Der Liquidator ist mit den weitgehensten durch das Gesetz und namentlich durch die Artikel 144 bis 148 über das Handelsgesellschaftsgesetz vorgesehenen Vollmachten ausgestattet, sogar ohne vorherige Ermächtigung durch die Generalversammlung im Falle wo diese Ermächtigung normalerweise erfordert wäre.



104001

*Dritter beschluss*

Die Generalversammlung erteilt volle Entlastung an die Verwaltungsratsmitglieder und an den Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 750 Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. GLOESENER; P. WEILER; J-N. WEBER; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 août 2010. Relation: LAC/2010/36608. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, Erteilt an das Handels und Gesellschaftsregister in Luxemburg,

Luxemburg, den 31. August 2010.

Référence de publication: 2010117379/62.

(100133492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

**Carland s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 42.000,00.**

Siège social: L-9230 Diekirch, 18, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 92.023.

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Monsieur Mike LEMOS FERNANDES, (matr. 1976 06 09 334), vendeur d'automobiles, né le 9 juin 1976 à Luxembourg, demeurant à L9440 Vianden, 35, rue Edouard Wolff et

2. Mademoiselle Elisabeth SIMOES, (matr. 1974 05 07 101), employée privée, née le 7 mai 1974 à Tours (F), demeurant à L-9440 Vianden, 35, rue Edouard Wolff

Les comparants, agissant en leur qualité d'associé représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée «CARLAND S.à r.l.», (matr. 2001 24 17 307), avec siège social à L- 9230 Diekirch, 18, route d'Ettelbruck,

constituée suivant acte reçu par le Maître Marc CRAVATTE, alors notaire de résidence à Ettelbruck en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 23.828 de l'année 2002, modifié suivant acte du même notaire en date du 12 juin 2002, publié au Mémorial C, numéro 497 du 29 mars 2002, les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 690 du 5 avril 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 92.023. ont ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-sept mille euros (27.000.-€) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (15.000,- EUR) à un montant de quarante-deux mille euro (42.000,- EUR) par la création et l'émission de neuf cent (900) nouvelles parts avec une valeur nominale de trente euros (30,- EUR) chacune, par apport en espèce.

*Souscription du capital*

Monsieur Mike LEMOS FERNANDES, prénommé, déclare souscrire cent quatre-vingt (180) nouvelles parts sociales et Mademoiselle Elisabeth SIMOES, prénommée, déclare souscrire sept cent vingt (720) nouvelles parts sociales.

Les nouvelles parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt-sept mille euros (27.000.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

La nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Mike LEMOS FERNANDES .....	280
Mademoiselle Elisabeth SIMOES .....	1120
Total: .....	1400

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-), divisé en mille quatre cent (1400) parts sociales de trente euros (EUR 30.-) chacune».

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.LEMOS FERNANDES, E.SIMOES, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 6 août 2010. DIE/2010/7704. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 27 août 2010.

*Le notaire*

Référence de publication: 2010117380/55.

(100133470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

**Delta Corp Consulting, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 102.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010117394/10.

(100133579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

**Satellite Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 61.475.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme SATELLITE HOLDINGS S.A. tenue extraordinairement à L-1420 Luxembourg, 15-17 avenue Gaston Diderich, en date du 22 juillet 2010 que:

- Le mandat des administrateurs a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.
- La société Cardinal Nominees Limited a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Trustees Ltd, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

*Conseil d'Administration*

Simon W Baker

Dawn E Shand

Corinne Néré

*Commissaire aux comptes*

Cardinal Nominees Limited

9, Columbus Centre, Pelican Drive,

Road Town (Tortola)

The British Virgin Islands

Pour extrait conforme  
S.W. BAKER  
Administrateur

Référence de publication: 2010117571/26.

(100133969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

**Shackleton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.569.436,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.063.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of August.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Rowan Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 00712898,

hereby represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 August 2010;

2) Matthew Parker, residing at Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, United Kingdom, hereby represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 August 2010;

3) Duncan Love, residing at Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, United Kingdom, hereby represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 August 2010;

altogether referred to as the "Shareholders".

The said proxies shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Shackleton S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve million three hundred eighty thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,380,436.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 12 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 30 April 2010 number 899 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.063 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 14 July 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholders:

*Agenda:*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eighty-nine thousand euro (EUR 189,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve million three hundred eighty thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,380,436.-) to twelve million five hundred sixty nine thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,569,436.-).

2 To issue one hundred thirteen thousand four hundred (113,400) new class A ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class B ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class C ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class D ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class E ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class F ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class G ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class H ordinary shares and nine thousand four hundred fifty (9,450) new class I ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

3 To accept subscription for these new shares by Rowan Nominees Limited and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To fully amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholders passed the following resolutions:

104004

*First resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred eighty-nine thousand euro (EUR 189,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve million three hundred eighty thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,380,436.-) to twelve million five hundred sixty nine thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,569,436.-).

*Second resolution*

The Shareholders resolved to issue one hundred thirteen thousand four hundred (113,400) new class A ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class B ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class C ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class D ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class E ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class F ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class G ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class H ordinary shares and nine thousand four hundred fifty (9,450) new class I ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-).

*Subscription - Payment*

Thereupon Rowan Nominees Limited, prenamed, represented as abovementioned,

Rowan Nominees Limited declared to subscribe for the one hundred thirteen thousand four hundred (113,400) new class A ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class B ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class C ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class D ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class E ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class F ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class G ordinary shares, nine thousand four hundred fifty (9,450) new class H ordinary shares and nine thousand four hundred fifty (9,450) new class I ordinary shares, each share of each class having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and to make payment in full of the nominal value of such shares.

The amount of one hundred eighty-nine thousand euro (EUR 189,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholders resolved to fully amend article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions.

As a consequence the article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve million five hundred sixty nine thousand four hundred thirty-six euro (EUR 12,569,436.-) which is divided into:

- eleven million four hundred seventy thousand four hundred thirty-six (11,470,436) preference Shares (the “Class A Preference Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- six hundred fifty-nine thousand four hundred (659,400) class A ordinary Shares (the “Class A Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-four thousand nine hundred fifty (54,950) class B ordinary Shares (the “Class B Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-four thousand nine hundred fifty (54,950) class C ordinary Shares (the “Class C Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-four thousand nine hundred fifty (54,950) class D ordinary Shares (the “Class D Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-four thousand nine hundred fifty (54,950) class E ordinary Shares (the “Class E Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-four thousand nine hundred fifty (54,950) class F ordinary Shares (the “Class F Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-four thousand nine hundred fifty (54,950) class G ordinary Shares (the “Class G Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- fifty-four thousand nine hundred fifty (54,950) class H ordinary Shares (the “Class H Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- fifty-four thousand nine hundred fifty (54,950) class I ordinary Shares (the “Class I Ordinary Shares”) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Rowan Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 00712898 (l'"Associé"), représentée aux fins des présentes par Me Laurent Schummer, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 août 2010;

2) Matthew Parker, demeurant à Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, Royaume-Uni, représentée aux fins des présentes par Me Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 août 2010;

3) Duncan Love, demeurant à Tempus Court, Onslow Street, Guildford, Surrey GU1 4SS, Royaume-Uni, représentée aux fins des présentes par Me Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 août 2010;

ensemble ci-après dénommés en tant qu'"Associés".

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

I. Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls associés de Shackleton S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze millions trois cents quatre-vingt mille quatre cent trente-six euros (EUR 12.380.436,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte de Me Joseph Elvinger le 12 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 avril 2010, numéro 899 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.063 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte de Me Joseph Elvinger le 14 juillet 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les Associés reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu des Associés:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-neuf mille euro (EUR 189.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze millions trois cents quatre-vingt mille quatre cent trente-six euros (EUR 12.380.436,-) à douze millions cinq cent soixante-neuf mille quatre cent trente six euros (EUR 12.569.436,-).

2. Émission de cent treize mille quatre cents (113.400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

3. Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par Rowan Nominees Limited et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société.

5. Divers.

III. Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 189.000) afin de le porter de son montant actuel de douze millions trois cents quatre-vingt mille quatre cent trente-six euros (EUR 12.380.436,-) à douze millions cinq cent soixante-neuf mille quatre cent trente six euros (EUR 12.569.436,-).

### Seconde résolution

Les Associés ont décidé d'émettre cent treize mille quatre cents (113.400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

### Souscription - Libération

A comparu Rowan Nominees Limited, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus,

Rowan Nominees Limited a déclaré souscrire les cent treize mille quatre cents (113.400) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H et neuf mille quatre cent cinquante (9.450) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I, chaque part sociale de chaque catégorie ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales.

Le montant de cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 189.000,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

### Troisième résolution

Les Associés ont décidé de procéder à la modification de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus.

En conséquence l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société aura dorénavant la teneur suivante:

" **Article 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze millions cinq cent soixante-neuf mille quatre cent trente six euros (EUR 12.569.436,-) qui est divisé en:

- onze millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent trente-six (11.470.436) parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- six cent cinquante-neuf mille quatre cents (659.400) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-quatre mille neuf cent cinquante (54,950) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-quatre mille neuf cent cinquante (54,950) parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-quatre mille neuf cent cinquante (54,950) parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-quatre mille neuf cent cinquante (54,950) parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-quatre mille neuf cent cinquante (54,950) parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-quatre mille neuf cent cinquante (54,950) parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cinquante-quatre mille neuf cent cinquante (54,950) parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- cinquante-quatre mille neuf cent cinquante (54,950) parts sociales ordinaires de catégorie I (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I") d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille six cents euro (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: L. Schummer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 août 2010. Relation: RED/2010/1198. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117969/222.

(100133997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.

**Dextra Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DEXTRA HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010117396/11.

(100133945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

**Elbblick (Juliet) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.089.

EXTRAIT

En date du 24 août 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Wvalenta comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Notification du changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort, gérant de la Société, du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Notification du changement de siège social de l'actionnaire unique du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010117400/21.

(100133563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

**European Media Ventures S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 46.560,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 75.524.

EXTRAIT

En date du 30 août 2010, le conseil d'administration a adopté la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg".

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010117426/14.

(100133592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Elblick (Lima) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.068.

—  
EXTRAIT

En date du 24 août 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Walenta comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Notification du changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort, gérant de la Société, du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Notification du changement de siège social de l'actionnaire unique du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010117404/21.

(100133862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Elblick (Mike) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.076.

—  
EXTRAIT

En date du 24 août 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Walenta comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Notification du changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort, gérant de la Société, du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Notification du changement de siège social de l'actionnaire unique du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010117406/21.

(100133703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Event Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 335, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 125.062.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 31/08/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010117428/12.

(100133629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Elblick (November) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.075.

—  
EXTRAIT

En date du 24 août 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Walenta comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Notification du changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort, gérant de la Société, du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Notification du changement de siège social de l'actionnaire unique du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010117408/21.

(100133721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**General Electric Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 369.825,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 62.661.

—  
En date du 31 août 2010, le conseil de gérance de la société a approuvé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société ainsi que l'adresse professionnelle Marjoleine Van Oort, gérant A, sont transférés du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117450/12.

(100133744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Elblick (Oscar) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.074.

—  
EXTRAIT

En date du 24 août 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Walenta comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Notification du changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort, gérant de la Société, du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Notification du changement de siège social de l'actionnaire unique du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010117410/21.

(100133746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Elbblick (Papa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.079.

—  
EXTRAIT

En date du 24 août 2010, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Frank Walenta comme gérant de la société avec effet immédiat;
- Changement du siège social de la société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Nomination au poste de gérant de M. Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Notification du changement d'adresse professionnelle de Mme. Marjoleine van Oort, gérant de la Société, du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- Notification du changement de siège social de l'actionnaire unique du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010117412/21.

(100133876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Enta A.G. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.674.

—  
AUSZUG

Aus einem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom 2. Juli 2010, registriert am 4. August 2010 in Luxemburg, unter der Nummer LAC/2010/34591 geht hervor, dass das Verwaltungsratsmitglied Herr Waldemar WITT mit sofortiger Wirkung aus dem Verwaltungsrat ausscheidet.

Herr Arthur RESCHKE, geboren am 12. August 1961, wohnhaft in L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg wird mit sofortiger Wirkung zum Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Herr Arthur RESCHKE wird zudem zum delegierten Verwaltungsratsmitglied ernannt

Luxemburg, den 17. August 2010.

Für gleichlautende Mitteilung

*Der Verwaltungsrat*

Référence de publication: 2010117413/17.

(100133512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.414.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117415/10.

(100133952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**Grosvenor First European Property Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 60.935.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 30 juin 2010 les décisions suivantes:

- Accepter la démission de M. Neil Leslie Jones, né le 05 février 1966 à Poole, Royaume-Uni, demeurant 69 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, France, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2010;
- nommer M. Herman Moors, né le 3 novembre 1944 à Bilzen, Belgique, ayant pour adresse 240, Rue du Luxembourg, L-8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2010 et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010117453/17.

(100133863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**EBM Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 132.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117418/10.

(100133787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**EBM Consulting SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4732 Pétange, 54, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 132.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117419/10.

(100133788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

**BBC Gréngewald Hueschtert, Association sans but lucratif.**

Siège social:  
R.C.S. Luxembourg F 6.020.

---

**REFONTE DES STATUTS**

En date du 18 juin 2010, l'Assemblée Générale du BBC Gréngewald Hueschtert a décidé à l'unanimité de remplacer ses statuts du 5 octobre 1963, enregistrés le 11 octobre 1963 et publiés au mémorial Nr 95 du 11 novembre 1963 par le texte suivant:

**I. Dénomination, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend le nom de BBC GRÉNGEWALD HUESCHTERT, désignée ci-après "l'association", et est le successeur en droit de l'association de fait constituée en 1946 à Hostert "GRÉNGEWALD HUESCHTERT". Tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de l'association mentionnent la dénomination de l'association, précédée ou suivie du sigle "A.s.b.L.", ainsi que de l'adresse du siège de l'association.

**Art. 2.** L'association a pour objet toutes activités qui se rapportent directement ou indirectement à la pratique du basketball et par extension, du sport en général. Elle peut s'affilier à toutes organisations nationales ou internationales qui ont un but identique ou similaire au sien.

Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses membres, de représenter et de défendre

ces intérêts devant toute autorité, personne ou organisme privé et en toutes circonstances où elle juge nécessaire ou utile de faire.

Elle peut acquérir ou louer des biens meubles ou immeubles de nature à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Elle peut effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières susceptibles de favoriser, directement ou indirectement, la réalisation de son objet social, à l'exclusion cependant d'opérations commerciales ou industrielles et à condition de rester toujours dans les limites tracées par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

**Art. 3.** Le siège social de l'association est établi dans la Commune de Niederanven. Il se trouve au siège du président du Conseil d'Administration en exercice. Si celui-ci demeure hors de la Commune de Niederanven, ou en cas de vacance de ce poste, le Conseil d'Administration fixe le siège au domicile d'un de ses membres qui demeure dans la Commune de Niederanven.

**Art. 4.** Le Conseil d'Administration peut changer l'adresse du siège social de l'association, en tant que cette dernière se situe à l'intérieur du territoire de la Commune de Niederanven.

**Art. 5.** L'association est constituée pour une durée illimitée. Elle peut en tout temps être dissoute aux termes et conditions fixées par la Loi.

## II. Exercice social

**Art. 5.** L'exercice social va du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

## III. Membres

**Art. 6.** L'association est composée de:

1) membres actifs

Sont membres actifs tous ceux détenant une licence de joueur, d'entraîneur, d'arbitre ou d'officiel de la Fédération Luxembourgeoise de Basketball - FLBB.

2) membres inactifs

Sont membres inactifs, tous ceux qui participent aux activités de l'association, après avoir satisfait aux obligations d'affiliation imposées par le Conseil d'Administration.

3) membres honoraires

Les membres honoraires contribuent à la prospérité de l'association par un appui moral et pécuniaire. Le Conseil d'Administration fixe les modalités menant à la qualité de membre honoraire.

Le nombre de membres est illimité, sans pouvoir être inférieur à cinq.

Seuls les membres actifs et inactifs qui ont atteint l'âge de seize (16) ans accompli, ont voix délibérative à l'Assemblée Générale. Les membres honoraires peuvent participer à l'Assemblée Générale avec voix consultative. Ils participent aussi de manière plus générale à l'ensemble des activités de l'association.

Le titre honorifique de "Président d'honneur" peut être conféré par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration à une personne exceptionnellement méritante de l'association.

**Art. 7.** Toute personne, quelle que soit sa nationalité, peut devenir membre de l'association.

L'admission se fait par le Conseil d'Administration, après qu'une demande d'admission orale ou écrite a été adressée au Conseil d'Administration et le paiement de la cotisation annuelle. Le Conseil d'Administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels une demande d'admission aura, le cas échéant, été refusée.

L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre et l'inscription dans le registre des membres.

La qualité de membre est accordée pour une durée indéterminée. Elle prend fin par démission volontaire, exclusion ou décès.

Les membres sont libres de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit leur démission au Conseil d'Administration.

Est en outre réputé démissionnaire, le membre qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans le mois du rappel qui lui est adressé par lettre ordinaire à la poste.

Le membre, qui, par son comportement porterait préjudice ou nuirait à l'association, peut être proposé à l'exclusion par le Conseil d'Administration.

L'exclusion ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut suspendre, jusqu'à la décision de l'Assemblée Générale, les membres qui se seraient rendus coupables d'infraction grave aux statuts et aux lois.

Par ailleurs, toute personne physique ou morale qui s'est distinguée par ses services extraordinaires en faveur de l'association peut être nommée membre d'honneur.

**Art. 8.** Il est tenu, au siège administratif de l'association, un registre des membres avec la date d'entrée et de sortie. Ce registre reprend les noms, prénom et domicile des membres. Toutes les modifications y sont notifiées dans les huit jours de la décision de l'Assemblée Générale ou de la connaissance de cette modification.

#### IV. Assemblée Générale

**Art. 9.** L'Assemblée Générale est composée de tous les membres actifs et inactifs de l'association.

**Art. 10.** Sont réservées à la compétence de l'Assemblée Générale:

1. les modifications aux statuts;
2. l'élection des administrateurs;
3. l'approbation des budgets et comptes ainsi que la décharge à octroyer aux administrateurs;
4. l'élection des deux réviseurs de caisse;
5. la fixation du montant de la cotisation annuelle;
6. la dissolution volontaire de l'association;
7. la mise en vente de propriétés;
8. l'exclusion de membres;
9. l'approbation du bilan des activités sportives de la saison écoulée;
10. la définition des lignes directrices de la saison sportive suivante.

**Art. 11.** Il doit être tenu au moins une Assemblée Générale chaque année, dans le courant du premier semestre qui suit la fin de l'exercice social.

Le Conseil d'Administration peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite de la part d'au moins d'un tiers (1 /3) des membres de l'association, le Conseil d'Administration doit, dans le délai d'un mois, convoquer une Assemblée Générale extraordinaire et porter à son ordre du jour le motif de la demande.

Tous les membres actifs et inactifs doivent y être convoqués.

**Art. 12.** L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration par lettre ordinaire ou par courrier électronique, adressé(e) au moins huit jours avant l'assemblée. Pour être valable, elle doit être signée par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les points expressément mis à l'ordre du jour. Toute proposition présentée à l'Assemblée Générale et qui ne figure pas à l'ordre du jour y est admise si elle obtient une majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

**Art. 13.** Chaque membre actif ou inactif dispose d'une voix. Il peut se faire représenter par un autre membre actif ou inactif au moyen d'une procuration écrite. Chaque membre ne peut être titulaire que d'une seule procuration.

**Art. 14.** L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration et à défaut par le vice-président.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale délibère valablement quelque soit le nombre des membres présents.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix présentes ou représentées, sauf les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts.

Le vote se fait à la main levée, sauf si un membre de l'association demande un vote secret.

En cas de parité, la voix du Président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

**Art. 16.** Les décisions de l'Assemblée Générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux signés par le président et un administrateur. Y sont annexés les comptes annuels établis par le trésorier ainsi que les rapports des réviseurs de caisse. Ce registre est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement du registre.

**Art. 17.** Les décisions prises par l'Assemblée Générale sont obligatoires pour tous les membres de l'association, y compris ceux qui ont voté contre, qui se sont abstenus ou qui étaient absents.

#### V. Administration

**Art. 18.** L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq membres au minimum et de 19 membres au maximum. Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale à la majorité simple des membres présents.

Les administrateurs sont élus pour une période de deux ans et leur mandat expire à l'issue de la deuxième Assemblée Générale annuelle qui suit leur élection.

Tout membre du Conseil d'Administration doit avoir atteint l'âge de dix-huit ans révolu.

**Art. 19.** Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. En cas de parité, la voix du Président est prépondérante.

Un membre du Conseil d'Administration peut cumuler plusieurs fonctions.

**Art. 20.** Chaque année tout au plus la moitié des membres du Conseil d'Administration peut faire partie du nouveau Conseil d'Administration sans s'être présentés au vote de l'Assemblée Générale. Si le nombre des administrateurs dont le mandat vient à terme lors de l'Assemblée Générale annuelle est inférieur à la moitié, il sera procédé au tirage au sort pour compléter jusqu'à la moitié le nombre des administrateurs dont le mandat sera considéré comme arrivé à terme.

Les premiers membres sortants seront le vice-président, le secrétaire et la moitié des autres membres. Le second groupe sortant lors de l'Assemblée Générale suivante comprend le président, le trésorier et les autres membres.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

**Art. 21.** Tout administrateur est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission par écrit au Conseil d'Administration.

La révocation des administrateurs ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés.

**Art. 22.** Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit.

**Art. 23.** Le Conseil d'Administration peut, le cas échéant, coopter des administrateurs, sans pouvoir par cette coopération dépasser le nombre de 19 administrateurs. La prochaine Assemblée Générale procède à leur élection définitive.

**Art. 24.** Le Conseil d'Administration se réunit sur invitation du président ou de son remplaçant et aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Le Conseil d'Administration devra tout de même se réunir au moins tous les deux mois. Il forme un collège et ne peut statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les membres du Conseil d'Administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Chaque administrateur dispose d'une voix. Il peut se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'une procuration écrite. Chaque administrateur ne peut être titulaire que d'une seule procuration.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. En cas de parité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Les décisions du Conseil d'Administration sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrites dans un registre spécial.

**Art. 25.** Le Conseil d'Administration peut créer des commissions de travail et fixer leurs pouvoirs. Le Conseil d'Administration doit être représenté par au moins deux membres dans chaque commission de travail.

**Art. 26.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cas il peut notamment passer des contrats et engagements pour compte de l'association. Il peut confier des pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, membres ou non, plaider tant en défendant qu'en demandant, transiger et compromettre.

**Art. 27.** Les administrateurs, les personnes déléguées à la gestion journalière, ainsi que les personnes habilitées à représenter l'association ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 28.** L'association se trouve en toutes circonstances valablement engagée, par la signature conjointe de son président et d'administrateur. En cas d'urgence ou d'indisponibilité du président, la signature de ce dernier pourra être remplacée par celle du vice-président. Pour les opérations de gestion courantes l'association se trouve valablement engagée par la seule signature de son président ou du vice-président.

## VI. Devoirs des membres du Conseil d'Administration

**Art. 29.** Le président représente l'association et préside le Conseil d'Administration et les Assemblées Générales.

Il ouvre, suspend et ferme les séances du Conseil d'Administration et les Assemblées Générales. Il surveille les travaux du Conseil d'Administration, délègue la parole, déclare les débats sur un certain point terminés, soumet les questions au vote et proclame les résultats des votes.

Il signe, ensemble avec le secrétaire, la correspondance de l'association et les protocoles des séances du Conseil d'Administration.

**Art. 30.** Le secrétaire tient la correspondance de l'association; il soumet le protocole écrit de la séance précédente au Conseil d'Administration. Une copie de chaque lettre est à la disposition de Conseil d'Administration.

Le secrétaire informe, sur ordre du président, les membres du Conseil d'Administration de la date, du lieu et de l'heure exacte de la prochaine réunion du Conseil d'Administration. Cette invitation doit être notifiée aux membres du Conseil d'Administration au moins sept jours avant la réunion.

La liste des membres est tenue à jour par le secrétaire.

**Art. 31.** Le trésorier est responsable de la comptabilité de l'association. Il encaisse les cotisations des membres. Il peut désigner, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Administration, une personne qui fera les encaissements.

Les dépenses de l'association doivent être autorisées par le Conseil d'Administration.

Les opérations financières nécessaires au fonctionnement de l'association sont exécutées sous la signature du trésorier de l'association.

Pour des dépenses supérieures à 3.000,- €, la contre-signature d'un deuxième membre du Conseil d'Administration est requise. Le Conseil d'Administration peut modifier ce montant.

## VII. Contributions et Cotisations

**Art. 32.** Les membres de l'association sont astreints à une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La cotisation annuelle n'excédera en aucun cas le montant de 500 euros.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

La participation aux activités sportives, entraînements et compétitions, organisés par l'association sera conditionnée au paiement de la cotisation annuelle.

## VIII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 33.** Le Conseil d'Administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'Assemblée Générale annuelle. Le Conseil d'Administration soumettra de la même façon à l'Assemblée Générale un projet de budget pour l'exercice suivant.

**Art. 34.** Les réviseurs de caisse ont les pouvoirs les plus étendus pour contrôler la gestion du trésorier. Ils peuvent à tout moment, avec préavis de 48 heures, et sans préavis en cas d'urgence, prendre l'inspection des livres et pièces comptables de l'association, sans les déplacer.

## IX. Modification des statuts

**Art. 35.** L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'Assemblée Générale réunit au moins deux tiers des membres actifs et inactifs.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

**Art. 36.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

## X. Mise en vente de propriétés

**Art. 37.** L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur la mise en vente de propriétés que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'Assemblée Générale réunit au moins trois quarts des membres actifs et inactifs.

**Art. 38.** La mise en vente de propriétés doit être votée à la majorité qualifiée des trois quarts des voix.

**Art. 39.** La recette de la vente de propriétés ne peut pas être utilisée pour le financement des opérations de gestion courantes de l'association. La recette doit servir à maintenir le patrimoine de l'association.

## XI. Dissolution et Liquidation

**Art. 40.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 41.** En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale désigne le ou les liquidateurs, détermine leurs pouvoirs.

L'actif net de l'association en cas de dissolution volontaire ou judiciaire revient à l'office social de la Commune de Niederanven.

## XII. Dispositions finales

**Art. 42.** En complément des statuts, le Conseil d'Administration pourra établir un règlement d'ordre intérieur. Des modifications à ce règlement pourront être apportées par une décision du Conseil d'Administration, statuant à la majorité simple.

**Art. 43.** Tout ce qui n'est pas explicitement prévu aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

### XIII. Entrée en vigueur

**Art. 44.** Les présents statuts remplacent ceux publiés au mémorial Nr 95 du 11 novembre 1963 et entrent en vigueur le 18 juin 2010, date de leur approbation par l'Assemblée Générale.

Référence de publication: 2010090460/233.

(100098697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2010.

---

#### **Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.924.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.888.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 30 août 2010.

Référence de publication: 2010117431/11.

(100133936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

#### **GFM (CE) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.245.

---

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 30 juin 2010 les décisions suivantes:

- renommer M. Jean Bodoni, né le 12 juillet 1949 à Ixelles, Belgique, demeurant 283 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2010 et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2016

- renommer M. Stuart Beevor, né le 22 janvier 1957 à Great Yarmouth, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 70 Grosvenor Street – W1F-3JP – Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2010 et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2016;

- renommer M. James Raynor, né le 17 juillet 1973 à Nottingham, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 69 boulevard Haussmann – 75008 – Paris, France, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2010 et ce, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2016..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010117451/21.

(100133860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---

#### **Mangrove Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 69.503.

---

A noter le changement de domicile de l'administrateur suivant:

Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, qui réside désormais professionnellement 1, rue Peternelchen L-2370 Howald.

A noter le changement de domicile de l'administrateur-délégué:

Monsieur Eric Lux, administrateur-délégué, qui réside désormais professionnellement 1, me Peternelchen L-2370 Howald.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2010117505/16.

(100133888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

---